

Objet : Redevances déchets

29/01/2020 Délibération n°1bis-2020 annule et remplace

Vu la fin des marchés concernant la gestion des déchets,
 Vu les montants des nouveaux marchés entrant en vigueur au 1^{er} juillet 2020,
 Vu les redevances actuellement appliquées et correspondant aux redevances appliquées avant fusion et avec des organisations différentes sur les secteurs de Void, du Pays de Commercy et du Val des Couleurs,
 Vu la nouvelle organisation de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés proposée à compter du 1^{er} juillet 2020,
 Vu la proposition de la commission déchets,
 Après exposé du Vice-Président et après avoir délibéré,
 Le Conseil Communautaire, à la majorité, :

- **INSTAURE** une harmonisation progressive des redevances sur 5 ans compte tenu des modalités techniques d'organisation et des grilles tarifaires antérieures différentes sur les secteurs des ex CC
- **VALIDE** les tarifs semestriels suivants à compter du 1^{er} juillet 2020 :

Grille de services R1 - Services accessibles aux usagers*						
<i>Selon les modalités d'organisations techniques en vigueur dans les différents périmètres desservis (rationalisation économique et écologique du fonctionnement des services)</i>						
Déchets réguliers des ménages et activités					Déchets occasionnels des ménages	
Papiers et emballages recyclables		Déchets de cuisine Compostables		Résiduel sec en sacs		Dépôts-Tri ou bennes mobiles + Collectes spécifiques occasionnelles
Points tri emballages verre et papiers/cartons	Bacs jaunes emballages plastiques, métallique + briques	Individuel ou partagé	Apport abri-composteur	Porte-à-porte C0.5	Apport aux Bornes enterrées	
			Traitement CSDU**			
X	X	X	X	X	X	X
<p>* Périmètre desservi à la date de la délibération : <i>(possibilité de modification selon l'évolution de l'organisation de la gestion technique des services)</i> ** en cas d'impossibilité d'abri compost pour la fraction fermentescible, le surcoût du traitement 8 € par personne sera intégré dans la redevance</p> <p>P1 : Commercy</p>						
Grille de Redevances semestrielles R1 – avec Bonus qualité de Tri						
Collecte séparative et traitement des déchets ménagers et assimilés						
<i>(En harmonisation progressive 2020-2025)</i>						
Catégories	Résidence principale 1 part	Résidence principale 2 parts	Résidence principale 3 parts	Résidence principale 4 part et +	Résidence secondaire	Déchets des activités**
2020 (T3 et T4)	58.81	80.98	89.00	119.50	88.22	39.25
2021	57.50	80.48	89.00	119.50	86.25	39.25
2022	52.94	79.99	91.36	122.65	79.40	39.25
2023	48.37	79.49	93.73	125.80	72.56	39.25
2024	43.81	79.00	96.09	128.95	65.72	39.25
2025	39.25	78.50	98.45	132.10	58.88	39.25
** redevance de base = accès déchetterie limité aux flux de matériaux non couteux selon modalités prévues au règlement de service						
Supplément Bonus perdu – Mauvais Tri ***						
Recyclable – Bac jaune	6.24	12.48	18.72	24.96	9.36	6.24
Résiduel sec	6.24	12.48	18.72	24.96	9.36	6.24

Grille de services R2 - Services accessibles aux usagers*

Selon les modalités d'organisations techniques en vigueur dans les différents périmètres desservis (rationalisation économique et écologique du fonctionnement des services)

Déchets réguliers des ménages et activités				Déchets occasionnels des ménages			
Papiers et emballages recyclables		Déchets de cuisine Compostables		Résiduel sec en sacs		Déchetteries	Dépôts-Tri ou bennes mobiles + Collectes spécifiques occasionnelles
Points tri emballages verre et papiers/cartons	Bacs jaunes emballages plastiques, métalliques + briques	Individuel ou partagé	Apport abri-composteur Traitement CSDU**	Porte-à-porte C0.5	Apport aux Bornes enterrées		
X	X	X	X	X		X	

* Périmètre desservi à la date de la délibération :

(possibilité de modification selon l'évolution de l'organisation de la gestion technique des services)

**** en cas d'impossibilité d'abri compost pour la fraction fermentescible, le surcoût du traitement 8 € par personne sera intégré dans la redevance**

P2 : Euville commune, Lérouville, Vadonville, Vignot

Grille de Redevances semestrielles R2 – avec Bonus qualité de Tri Collecte séparative et traitement des déchets ménagers et assimilés

(En harmonisation progressive 2020-2025)

Catégories	Résidence principale 1 part	Résidence principale 2 parts	Résidence principale 3 parts	Résidence principale 4 part et +	Résidence secondaire	Déchets des activités**
2020(T3 et T4)	56,06	75,48	89,00	119,50	84,09	36,50
2021	52,84	74,98	89,00	119,50	79,26	36,50
2022	48,76	74,49	89,63	120,34	73,14	36,50
2023	44,67	73,99	90,26	121,18	67,01	36,50
2024	40,59	73,50	90,89	122,02	60,88	36,50
2025	36,50	73,00	91,52	122,86	54,75	36,50

** redevance de base = accès déchetterie limité aux flux de matériaux non coûteux selon modalités prévues au règlement de service

Supplément Bonus perdu – Mauvais Tri ***

Recyclable – Bac jaune	6.24	12.48	18.72	24.96	9.36	6.24
Résiduel sec	6.24	12.48	18.72	24.96	9.36	6.24

*** application selon modalités prévues au règlement de service

Grille de services R3 - Services accessibles au

*Selon les modalités d'organisations techniques en vigueur dans les différents périmètres desservis
(rationalisation économique et écologique du fonctionnement des services)*

Déchets réguliers des ménages et activités					Déchets occasionnels des ménages		
Papiers et emballages recyclables		Déchets de cuisine Compostables		Résiduel sec en sacs		Déchetteries	Dépôts-Tri ou bennes mobiles + Collectes spécifiques occasionnelles
Points tri emballages verre et papiers/cartons	Bacs jaunes emballages plastiques, métallique + briques	Individuel ou partagé	Apport abri-composteur	Porte-à-porte C0.5	Apport aux Bornes enterrées		
X	X	X		X		X	

*** Périmètre desservi à la date de la délibération :**

(possibilité de modification selon l'évolution de l'organisation de la gestion technique des services)

P3 : Boncourt sur Meuse, Chonville-Malaumont, Aulnois sous Vertuzey, Ville Issey, Vertuzey, Grimaucourt près-Sampigny, Mécrin, Pont sur Meuse

Grille de Redevances semestrielles R3 – avec Bonus qualité de Tri
Collecte séparative et traitement des déchets ménagers et assimilés
(En harmonisation progressive 2020-2025)

Catégories	Résidence principale 1 part	Résidence principale 2 parts	Résidence principale 3 parts	Résidence principale 4 part et +	Résidence secondaire	Déchets des activités**
2020 (T3 et T4)	55,06	73,48	89,00	119,50	82,59	35,50
2021	51,15	72,98	89,00	119,50	76,72	35,50
2022	47,24	72,49	89,00	119,50	70,86	35,50
2023	43,32	71,99	89,00	119,50	64,99	35,50
2024	39,41	71,50	89,00	119,50	59,12	35,50
2025	35,50	71,00	89,00	119,50	53,25	35,50

**** redevance de base = accès déchetterie limité aux flux de matériaux non couteux selon modalités prévues au règlement de service**

Supplément Bonus perdu – Mauvais Tri ***

Recyclable – Bac jaune	6.24	12.48	18.72	24.96	9.36	6.24
Résiduel sec	6.24	12.48	18.72	24.96	9.36	6.24

***** application selon modalités prévues au règlement de service**

Grille de services R4 - Services accessibles aux usagers*

*Selon les modalités d'organisations techniques en vigueur dans les différents périmètres desservis
 (rationalisation économique et écologique du fonctionnement des services)*

Déchets réguliers des ménages et activités					Déchets occasionnels des ménages		
Papiers et emballages recyclables		Déchets de cuisine Compostables		Résiduel sec en sacs		Déchetteries	Dépôts-Tri ou bennes mobiles + Collectes spécifiques occasionnelles
Points tri emballages verre et papiers/cartons	Bacs jaunes emballages plastiques, métallique + briques	Individuel ou partagé	Apport abri-composteur Traitement CSDU**	Porte-à-porte C0.5	Apport aux Bornes enterrées		
X	X	X	X	X		X	

*** Périmètre desservi à la date de la délibération :**

(possibilité de modification selon l'évolution de l'organisation de la gestion technique des services)

**** en cas d'impossibilité d'abri compost pour la fraction fermentescible, le surcoût du traitement 8 € par personne sera intégré dans la redevance**

P4 : Vaucouleurs, Void-Vacon

Grille de Redevances semestrielles R4 – avec Bonus qualité de Tri Collecte séparative et traitement des déchets ménagers et assimilés

(En harmonisation progressive 2020-2025)

Catégories	Résidence principale 1 part	Résidence principale 2 parts	Résidence principale 3 parts	Résidence principale 4 part et +	Résidence secondaire	Déchets des activités**
2020 (T3 et T4)	36.50	73.00	109.50	146.00	54.75	36.50
2021	36.50	73.00	105.90	141.37	54.75	36.50
2022	36.50	73.00	102.31	136.74	54.75	36.50
2023	36.50	73.00	98.71	132.12	54.75	36.50
2024	36.50	73.00	95.12	127.49	54.75	36.50
2025	36.50	73.00	91.52	122.86	54.75	36.50

**** redevance de base = accès déchetterie limité aux flux de matériaux non couteux selon modalités prévues au règlement de service**

Supplément Bonus perdu – Mauvais Tri ***

Recyclable – Bac jaune	6.24	12.48	18.72	24.96	9.36	6.24
Résiduel sec	6.24	12.48	18.72	24.96	9.36	6.24

***** application selon modalités prévues au règlement de service**

Grille de services R5 - Services accessibles au

Selon les modalités d'organisations techniques en vigueur dans les différents périmètres desservis (rationalisation économique et écologique du fonctionnement)

Déchets réguliers des ménages et activités					Déchets occasionnels des ménages		
Papiers et emballages recyclables		Déchets de cuisine Compostables		Résiduel sec en sacs		Déchetteries	Dépôts-Tri ou bennes mobiles + Collectes spécifiques occasionnelles
Points tri emballages verre et papiers/cartons	Bacs jaunes emballages plastiques, métallique + briques	Individuel ou partagé	Apport abri-composteur	Porte-à-porte C0.5	Apport aux Bornes enterrées		
X	X	X		X		X	

*** Périmètre desservi à la date de la délibération :**

(possibilité de modification selon l'évolution de l'organisation de la gestion technique des services)

P5 : Brixey aux Chanoines, Broussey en Blois, Burey en Vaux, Burey la Côte, Chalaines, Champougny, Epiez sur Meuse, Goussaincourt, Maxey sur Vaise, Montbras, Montigny les Vaucouleurs, Neuville les Vaucouleurs, Pagny la Blanche Cote, Rigny la salle, Rigny Saint Martin, Saint-Germain sur Meuse, Sauvigny, Sauvoy, Sepvigny, Taillancourt, Ugny sur Meuse, Villeroy sur Meuse

Grille de Redevances semestrielles R5 – avec Bonus qualité de Tri
Collecte séparative et traitement des déchets ménagers et assimilés

(En harmonisation progressive 2020-2025)

Catégories	Résidence principale 1 part	Résidence principale 2 parts	Résidence principale 3 parts	Résidence principale 4 parts et +	Résidence secondaire	Déchets des activités**
2020 (T3 et T4)	35.50	71.00	106.50	142.00	53.25	35.50
2021	35.50	71.00	103.00	137.50	53.25	35.50
2022	35.50	71.00	99.50	133.00	53.25	35.50
2023	35.50	71.00	96.00	128.50	53.25	35.50
2024	35.50	71.00	92.50	124.00	53.25	35.50
2025	35.50	71.00	89.00	119.50	53.25	35.50

**** redevance de base = accès déchetterie limité aux flux de matériaux non couteux selon modalités prévues au règlement de service**

Supplément Bonus perdu – Mauvais Tri ***

Recyclable – Bac jaune	6.24	12.48	18.72	24.96	9.36	6.24
Résiduel sec	6.24	12.48	18.72	24.96	9.36	6.24

***** application selon modalités prévues au règlement de service**

Grille de services R6 - Services accessibles aux usagers*

*Selon les modalités d'organisations techniques en vigueur dans les différents périmètres desservis
 (rationalisation économique et écologique du fonctionnement des services)*

Déchets réguliers des ménages et activités				Déchets occasionnels des ménages			
Papiers et emballages recyclables		Déchets de cuisine Compostables		Résiduel sec en sacs		Déchetteries	Dépôts-Tri ou bennes mobiles + Collectes spécifiques occasionnelles
Points tri emballages verre et papiers/cartons	Bacs jaunes emballages plastiques, métallique + briques	Individuel ou partagé	Apport abri-composteur	Porte-à-porte C0.5	Apport aux Bornes enterrées		
X	X	X	X	X			

*** Périmètre desservi à la date de la délibération :**

(possibilité de modification selon l'évolution de l'organisation de la gestion technique des services)

**** en cas d'impossibilité d'abri compost pour la fraction fermentescible, le surcoût du traitement 8 € par personne sera intégré dans la redevance**

P6 : Sorcy Saint-Martin, Troussey

Grille de Redevances semestrielles R6 – avec Bonus qualité de Tri Collecte séparative et traitement des déchets ménagers et assimilés

(En harmonisation progressive 2020-2025)

Catégories	Résidence principale 1 part	Résidence principale 2 parts	Résidence principale 3 parts	Résidence principale 4 parts et +	Résidence secondaire	Déchets des activités**
2020 (T3 et T4)	27.50	55.00	82.50	110.00	41.25	27.50
2021	27.50	55.00	79.86	106.48	41.25	27.50
2022	27.50	55.00	77.22	102.96	41.25	27.50
2023	27.50	55.00	74.58	99.44	41.25	27.50
2024	27.50	55.00	71.94	95.92	41.25	27.50
2025	27.50	55.00	69.30	92.40	41.25	27.50

**** redevance de base = accès Dépôts-Tri limité aux flux de matériaux non couteux selon modalités prévues au règlement de service**

Supplément Bonus perdu – Mauvais Tri ***

Recyclable – Bac jaune	6.24	12.48	18.72	24.96	9.36	6.24
Résiduel sec	6.24	12.48	18.72	24.96	9.36	6.24

***** application selon modalités prévues au règlement de service**

Grille de services R7 - Services accessibles aux usagers*

*Selon les modalités d'organisations techniques en vigueur dans les différents périmètres desservis
(rationalisation économique et écologique du fonctionnement des services)*

Déchets réguliers des ménages et activités					Déchets occasionnels des ménages		
Papiers et emballages recyclables		Déchets de cuisine Compostables		Résiduel sec en sacs		Déchetteries	Dépôts-Tri ou bennes mobiles + Collectes spécifiques occasionnelles
Points tri emballages verre et papiers/cartons	Bacs jaunes emballages plastiques, métallique + briques	Individuel ou partagé	Apport abri-composteur	Porte-à-porte C0.5	Apport aux Bornes enterrées		
X	X	X		X			X

*** Périmètre desservi à la date de la délibération :**

(possibilité de modification selon l'évolution de l'organisation de la gestion technique des services)

P7 : Bovée sur Barboure, Boviolles, Cousances les Triconville, Dagonville, Erneville aux Bois, Laneuville au Rupt, Marson sur Barboure, Meligny le Grand, Meligny le Petit, Menil La Horgne, Naives en Blois, Nançois le Grand, Ourches sur Meuse, Reffroy, Saint Aubin sur Aire ,Saulvaux, Willeroncourt

**Grille de Redevances semestrielles R7 – avec Bonus qualité de Tri
Collecte séparative et traitement des déchets ménagers et assimilés**

(En harmonisation progressive 2020-2025)

Catégories	Résidence principale 1 part	Résidence principale 2 parts	Résidence principale 3 parts	Résidence principale 4 part et +	Résidence secondaire	Déchets des activités**
2020 (T3 et T4)	26.50	53.00	79.50	106.00	39.75	26.50
2021	26.50	53.00	76.89	102.64	39.75	26.50
2022	26.50	53.00	74.27	99.28	39.75	26.50
2023	26.50	53.00	71.66	95.92	39.75	26.50
2024	26.50	53.00	69.05	92.56	39.75	26.50
2025	26.50	53.00	66.44	89.20	39.75	26.50
Supplément carte annuelle déchetterie	9.00	18.00	27.00	36.00	13.50	9.00

**** redevance de base = accès Dépôts-Tri limité aux flux de matériaux non couteux selon modalités prévues au règlement de service**

Supplément Bonus perdu – Mauvais Tri ***

Recyclable – Bac jaune	6.24	12.48	18.72	24.96	9.36	6.24
Résiduel sec	6.24	12.48	18.72	24.96	9.36	6.24

***** application selon modalités prévues au règlement de service**

Grille de services R8 - Services accessibles aux usagers*

*Selon les modalités d'organisations techniques en vigueur dans les différents périmètres desservis
 (rationalisation économique et écologique du fonctionnement des services)*

Déchets réguliers des ménages et activités					Déchets occasionnels des ménages		
Papiers et emballages recyclables		Déchets de cuisine Compostables		Résiduel sec en sacs		Déchetteries	Dépôts-Tri ou bennes mobiles + Collectes spécifiques occasionnelles
Points tri emballages verre et papiers/cartons	Bacs jaunes emballages plastiques, métallique + briques	Individuel ou partagé	Apport abri-composteur	Port e-à-porte C0.5	Apport aux Bornes enterrées		
X	X		X			X	X

*** Périmètre desservi à la date de la délibération :**

(possibilité de modification selon l'évolution de l'organisation de la gestion technique des services)

**** en cas d'impossibilité d'abri compost pour la fraction fermentescible, le surcoût du traitement 8 € par personne sera intégré dans la redevance**

P8 : Pagny sur Meuse

Grille de Redevances semestrielles R8 – avec Bonus qualité de Tri Collecte séparative et traitement des déchets ménagers et assimilés (En harmonisation progressive 2020-2025)

Catégories	Résidence principale 1 part	Résidence principale 2 parts	Résidence principale 3 parts	Résidence principale 4 parts et +	Résidence secondaire	Déchets des activités**
2020 (T3 et T4)	24.00	48.00	72.00	96.00	36.00	24.00
2021	24.00	48.00	69.70	92.93	36.00	24.00
2022	24.00	48.00	67.39	89.86	36.00	24.00
2023	24.00	48.00	65.09	86.78	36.00	24.00
2024	24.00	48.00	62.78	83.71	36.00	24.00
2025	24.00	48.00	60.48	80.64	36.00	24.00

**** redevance de base = accès déchetterie limité aux flux de matériaux non couteux selon modalités prévues au règlement de service**

Supplément Bonus perdu – Mauvais Tri ***

Recyclable – Bac jaune	6.24	12.48	18.72	24.96	9.36	6.24
Résiduel sec	6.24	12.48	18.72	24.96	9.36	6.24

***** application selon modalités prévues au règlement de service**

HEBERGEMENTS (Chambre d'hôtes, Gîtes, Airbn
Prestations identiques à celles de la commune où est impla
Selon les modalités d'organisations techniques en vigueur dans les diff
(rationalisation économique et écologique du fonctionnement des services)

Envoyé en préfecture le 07/12/2020
 Reçu en préfecture le 07/12/2020
 Affiché le **Préfecture de l'établissement**
 ID : 055-200066157-20200129-1BIS_2020-DE

Grille de Redevances semestrielles R10 – avec Bonus qualité de Tri
Collecte séparative et traitement des déchets ménagers et assimilés applicable au 1^{er} juillet 2020

	P1	P2 P4	P3 P5	P6	P7	P8
Montant semestriel 1 à 5 personnes	58.90	54.76	53.26	41.26	39.76 Supplément carte annuelle déchetterie : 13.50	36.00
Montant semestriel 6 à 10 personnes	117.78	109.50	106.50	82.50	79.50 Supplément carte annuelle déchetterie : 27.00	72.00
Montant semestriel 11 à 20 personnes	196.30	182.50	177.50	137.50	132.50 Supplément carte annuelle déchetterie : 45.00	120.00
Montant semestriel 20 personnes et +	274.82	255.50	248.50	192.50	185.50 Supplément carte annuelle déchetterie : 63.00	168.00

Supplément Bonus perdu – Mauvais Tri ***	Recyclable Bac jaune	Résiduel sec
Montant semestriel - 1 à 5 personnes	9.36	9.36
Montant semestriel - 6 à 10 personnes	17.72	17.72
Montant semestriel - 11 à 20 personnes	31.20	31.20
Montant semestriel - 20 personnes et +	43.68	43.68

*** application selon modalités prévues au règlement de service

Redevance DECHETS MUNICIPAUX

Vaucouleurs : 7 200 € (redevance annuelle)

- **DECIDE** qu'en cas de résultat annuel d'exploitation déficitaire, l'ensemble des grilles tarifaires seront automatiquement révisées par application de la formule suivante :

$$\text{Tarifs} \times \left(1 + \frac{[\text{DEC} - (\text{RCF} - 7\text{DRF})]}{\text{MRP}} \right)$$

DEC : déficit d'exploitation constaté

RCF : résultat cumulé de fonctionnement

DRF : Dépenses réelles de fonctionnement

MRP : montant des redevances perçues

Cette révision s'appliquera à compter du trimestre suivant le vote du compte administratif par l'établissement d'un certificat administratif du Président avec les nouvelles grilles tarifaires découlant de l'exécution de cette délibération.

- **DECIDE** de mettre en œuvre le prélèvement automatique à échéance pour les redevables le souhaitant,

- **DECIDE** de mettre en œuvre le prélèvement trimestriel ou mensuel pour les redevables le souhaitant,

- **AUTORISE** le Président à signer les conventions avec la DGFIP nécessaires à la mise en place de ces dispositifs de paiement proposés aux redevables du service,

- **AUTORISE** le Président à signer les contrats de prélèvement avec les redevables.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme et attestation du caractère exécutoire.

Le Président
Francis LECLERC



Date de convocation : 23/01/2020

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.